

EQUIVALENCES ENTRE LES MESURES CAD DU HAUT-RHIN (68) ET DES VOSGES (88)
(CAS DES HAUTES CHAUMES)

Intitulés des mesures Hautes Chaumes 68 (codes mesures 68)	Intitulés des mesures Hautes Chaumes 88	Codes mesures 88
Zone de protection (condition générale)	Prairie patrimoniale d'intérêt paysager et biologique majeur (=> application des conditions générales relatives aux " zones de protection" 68)	1806Z11
Chaume lande pelouse d'altitude (MV 1.08)	Maintien de l'ouverture des chaumes landes pelouses prés bois	1903A02
Prés-bois (MV 1.10)		
Prairie d'altitude remarquable (MV 1.11)	Prairie patrimoniale d'intérêt paysager et biologique majeur (=> application du cahier des charges de la mesure " prairie d'altitude remarquable" 68)	1806Z11
Prairie d'altitude (MV 1.09)	Gestion contraignante d'un milieu remarquable : les chaumes secondaires	1806Z12
Zone humide d'altitude (MV 1.12)	Prairie patrimoniale d'intérêt paysager et biologique majeur (=> application du cahier des charges de la mesure "zone humide d'altitude" 68)	1806Z11